

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LANGOIRAN

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)





Mise en forme par la société ICARE -Ingénieur Conseil Eau et Assainissement 109 Avenue Blaise Pascal 33160 Saint Médard en Jalles

Tél: 06 28 77 16 49

### **SOMMAIRE**

I - OBJET DU DOCUMENT	3
II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
II.1 - Territoire desservi	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE	
II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant	4
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité	4
II.3 - Les ressources en Eau	4
II.4 - LES BESOINS EN EAU POTABLE	6
II.4.1 - Les abonnés du services	6
II.4.2 - Volumes produits et consommés	6
II.4.3 - La disponibilité des ressources	7
II.5 - Les réservoirs.	8
II.6 - Le réseau de canalisations et les branchements	
II.6.1 - Le réseau de canalisation	8
II.6.2 - Les branchements	
II.6.3 - Les clients	
II.6.4 - Travaux et études	
II.7 - Synthèse	
III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE	11
III.1 - La Qualité des eaux distribuées	11
III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE	12
III.2.1 - Indices concernant les réseaux	12
III.2.2 - Rendement du réseau	12
III.2.3 - Fuites	13
III.2.4 - Indices linéaires de pertes	14
III.2.5 - Indices concernant le service	15
IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE	15
IV.1 - Tarification de l'eau	15
IV.1.1 - Préambule	
IV.1.2 - La part de la collectivité	
IV.1.3 - La part de l'exploitant	
IV.1.4 - Les taxes et redevances	
IV.1.5 - Récapitulatif	17
IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVIŒ	
IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable	19
IV.2.2 - Compte administratif	19
IV.2.3 - Évolution de la dette	19
V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE	21
ANNEXES	
A1 - RAPPORT DE L'ARS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU	22
A2 - FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE	27
43 - Thirodmattonis Agenye ne i 'Fall slib denevanye 2014	31

### I - OBJET DU DOCUMENT

Un document de synthèse pour les élus et les usagers Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous.

Il est conforme à l'annexe V du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 Juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

### II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

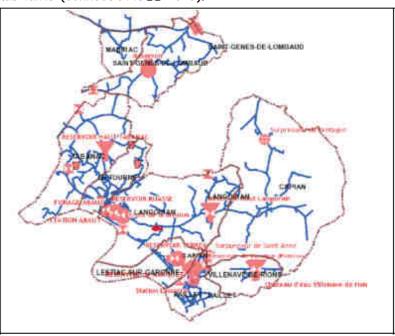
### II.1 - TERRITOIRE DESSERVI

Le SIAEPA de Langoiran regroupait les communes de Langoiran, Capian, Le Tourne, Lestiac sur Garonne et Tabanac. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les communes de Paillet et Villenave de Rions sont rattachées au SIAEPA.

Situé au Sud Ouest du département de la Gironde, dans la zone dénommée "Entre deux Mers", il se caractérise par un habitat de type rural avec une économie tournée principalement vers la viticulture et l'exploitation forestière.

3 152 abonnés représentant environ 7 100 habitants

Le nombre d'abonnés au réseau eau potable en 2015 est de 3 152 abonnés représentant environ 7 080 habitants (données INSEE 2013).



### II.2 - Mode de Gestion du Service d'Eau Potable

Un nouveau contrat de délégation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 Le Syndicat de Langoiran a délégué la gestion de l'ensemble des équipements du réseau de collecte et de traitement des eaux usées à la Société Nantaise des Eaux par un contrat d'affermage débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée de 12 ans.

Ainsi, l'entretien et l'exploitation du service incombent à l'exploitant (désigné aussi sous le nom de délégataire), tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques.

Une répartition

gestionnaire et

la collectivité

des tâches

entre le

La répartition des tâches est donc la suivante :

### II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant

Gestion des abonnés: Mise en service des branchements - Établissement du contrat -

Remise du règlement du service;

Accueil des usagers ; Relève des compteurs ;

Émission des factures, traitement des réclamations e

contentieux;

Gestion du service : Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages ;

Astreintes;

Traitement des informations et réparation des fuites ;

Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de

traitement;

Analyses et suivi de la qualité de l'eau;

Manipulation des vannes pour coupures ou travaux.

Renouvellement: Des installations électriques, des télégestions, des pompes;

Des portes, peintures des ouvrages; Des compteurs, des vannes et BAC;

Des installations de traitement hors génie civil.

Divers : Fourniture et mise à jour des plans ;

Campagne de recherche des fuites;

Participation à l'élaboration des programmes d'investissement ;

Avis sur les raccordements futurs dont lotissements.

### néant

Accueil du public :

Service client:
accueil
téléphonique du
lundi au vendredi
de 8h30 à 17h30

① 0 969 320 404

### Service urgence et astreinte

① 0 969 320 404 (24 h/ 24)

(24 h/ 24

www.ndes.fr

Site internet :

### II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

Investissement: Financement des travaux d'extension et renforcement des

ouvrages et des canalisations;

Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la

réglementation;

Déplacement des conduites.

**Renouvellement :** Des ouvrages de génie civil ; peinture des réservoirs

Portails et clôtures

Des canalisations et ouvrages accessoires dont branchements.

Il est précisé que les poteaux d'incendie et les prises accessoires sont à la charge des communes et non du Syndicat conformément aux articles L223-32 du Code des Collectivités.

### II.3 - LES RESSOURCES EN EAU

Le syndicat dispose de 3 forages : Forage du Bourg à Langoiran, forage de Paillet et forage de Villenave de Rions

Les caractéristiques principales du forage en service sont les suivantes :

Une alimentation à partir de 3 forages dont le principal au Bourg de Langoiran

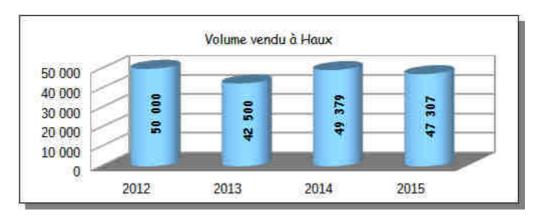
Nom	Le Bourg	Las serre	Château d'Eau
Commune	Langoiran	Paillet	Villenave
Code BSS	08278X0129	08285X0012	08285X0037
Date mise en service	1971	1968	
Profondeur	160 m	200 m	110 m
Nappe captée	Éocène moyen - Zone déficitaire	Éocène moyen	Oligocène
Débit nominal (m³/h)	100	35	8
Débit journalier autorisé	2 000 m³/j		

	(soit 20 heures/j)		
Débit annuel autorisé	493 000 m³/an		
Débit exploitation (m³/h)	97	35	8
Périmètre de protection	Oui	Oui	Oui
Utilisation	Permanent	Permanent	Permanent

Des achats possibles et une vente d'eau aux collectivités voisines pour compléter les besoins, en particulier vers la commune de Haux

Pour compléter les besoins en eau, en cas de problèmes ou de travaux sur l'un des services, il existe aussi une possibilité d'achat ou de vente d'eau avec les Syndicats ou Communes voisins.

Il est ainsi possible d'acheter ou vendre de l'eau vers Haux et Saint Caprais, ainsi que vers le Syndicat de Targon pour la zone de Villenave de Rions. Il n'y pas eu d'achat d'eau depuis 2013. Les ventes vers Haux sont les suivantes :

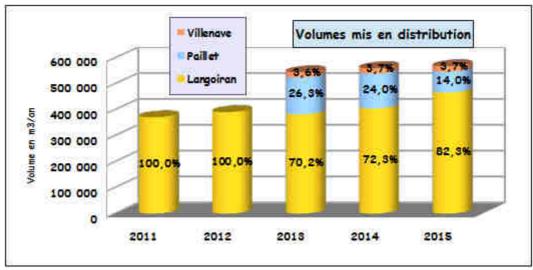


La production d'eau (forage et achat) est la suivante (en m³/an) :

Une faible évolution du volume total prélevé mais des variations de la répartition des prélèvements entre les forages

		Forage				
	Langoiran	Paillet	Villenave	Achat d'eau	TOTAL	
2009	483 810			5 975	489 785	
2010	411 397	117 039		2 011	413 408	
2011	389 581	101 237		9	389 590	
2012	411 375			576	411 951	
2013	381 866	143 040	19 367	25	544 298	
2014	404 708	134 253	20 739	0	559 700	
2015	466 858	79 486	21 001	0	567 345	
Variation 2014/2015	15,4%	-40,8%	1,3%	/	1,4%	

Le suivi sur les dernières années est le suivant :



On constate pour 2015:

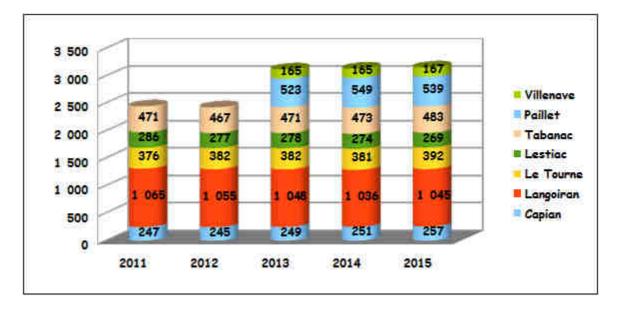
- une très légère hausse des prélèvements dans les nappes
- une forte baisse de la production du forage de Paillet (- 55 000 m³) en raison des travaux et études, compensée par l'augmentation du prélèvement à Langoiran.
- Une forte stabilité des volumes prélevés sur Villenave de Rions
- Une prédominance encore plus marquée cette année de l'utilisation du forage de Langoiran

### II.4 - LES BESOINS EN EAU POTABLE

### II.4.1 - Les abonnés du services

La population de 7 084 habitants (données INSEE 2013) représente 3 152 abonnés dont 10 gros consommateurs (> 1 000 m³/an), une vente en gros (Haux) et près de 50 branchements pour les collectivités. En 2015, on compte 23 abonnés de plus qu'en 2014.

On arrive aux chiffres suivants :



abonné s

augmentation de

Syndicat pour un

total de 3 152

23 abonnés sur l'ensemble du

Une

Pour 2015, une distribution totale estimée de 520 338 m³, dont 321 429 m³ mesurés au compteurs des abonnés.

### II.4.2 - Volumes produits et consommés

Le volume comptabilisé aux compteurs des abonnés sur l'exercice 2015 représente 321 429 m³ pour 520 338 m³ produits (après déduction de la vente à Haux). En ajoutant

9 000 m³ de volume utilisé sans compteur (dont défense incendie) et 7 750 consommé pour le service (dont purges), on arrive à 338 179 m³ consommé autorisé et 182 159 m³ de pertes. En 2014, on avait un volume mis en distribution de 559 700 m³ et une consommation de 343 940 m³.

	2012	2013	2014	2015	2014/2015
Volume mis en distribution	361 732 m3	525 878 m3	510 321 m3	520 338 m3	2,0%
Volume consommé autorisé	297 481 m3	342 462 m3	360 690 m3	338 179 m3	-6,2%
Volume total vendu	280 661 m3	327 563 m3	343 940 m3	321 429 m3	-6,5%
Nombre d'abonnés domestiques	3 095	3 116	3 129	3 152	0,7%
Consommation moyenne par abonné	91 m3/an	105 m3/an	110 m3/an	102 m3/an	-7,2%
Pertes et non comptabilisés	81 071 m3/an	198 315 m3/an	166 381 m3/an	198 909 m3/an	19,6%
Pertes et non comptabilisés	222 m3/j	543 m3/j	456 m3/j	545 m3/j	19,6%

La consommation des abonnés est donc d'environ 102 m³/an/abonné en baisse par rapport à celle de 2014. Ces chiffres sont similaires à ceux de collectivités de même taille, la tendance générale étant à une baisse des consommations d'eau par abonné.

### II.4.3 - La disponibilité des ressources

À partir des chiffres de la capacité théorique du forage sur 20 h de fonctionnement, on peut calculer la marge de capacité de production par rapport à la consommation, à savoir :

### a) Zone du forage de Langoiran

Le forage a une capacité théorique de  $100 \times 20 = 2000 \text{ m}^3/\text{j}$ .

Valeurs en m3/j	2012	2013	2014	2015
Nombre d'abonné		2 428	2 470	
Production max théorique	2 000	2 000	2 000	
Production moyenne	1 156	1 046	1 109	
Production de pointe	1 734	1 632	1 730	
Marge disponible / moyenne	844	954	891	
Marge disponible / pointe	266	368	270	
Production moyenne/abo		0,431	0,449	
Production pointe/abo		0,672	0,700	

Nota : pointe estimée car non fournie par le délégataire.

Il n'est pas possible de faire le calcul en 2015 car le forage de Langoiran a alimenté une partie de l'année les abonnés de Paillet.

### b) Zone des forages de Paillet et Villenave de Rions

Le forage de Paillet a une capacité théorique de  $35 \times 20 = 700 \text{ m}^3/\text{j}$ .

Celui de Villenave de Rions a une capacité théorique de 8 × 20 = 160 m³/j.

Une production en pointe de près de 1,1 m³/j/abo sur le secteur de Paillet et de seulement 0,5 m³/j/abo sur celui de Villenave de Rions

Valeurs en m3/j Paillet			Paillet			2
Année	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Nombre d'abonné	523	541		165	166	167
Production max théorique	700	700		160	160	160
Production moyenne	391	368		53	53	58
Production de pointe	610	574		83	83	90
Marge disponible / moyenne	309	332		107	107	102
Marge disponible / pointe	90	126		77	77	70
Consommation moyenne	0,748	0,680		0,321	0,319	0,345
Consommation pointe	1,166	1,061		0,501	0,498	0,537

Le calcul sur Paillet n'est pas possible pour 2015.

On constate en 2014 que la production d'eau ramenée à l'abonné est forte sur le secteur de Paillet et plutôt faible sur celui de Villenave de Rions.

### II.5 - LES RÉSERVOIRS

Villenave

Les réservoirs du Syndicat sont les suivants :

Une capacité de stockage de 2 610 m³ soit environ deux journées de consommation moyenne, sauf sur le secteur de Paillet

Commune	Localisation	Volume	Туре		
Secteur de Langoiran					
Langoiran	Croix Mission	1 200 m3	Au Sol		
Langoiran	La Ruasse	350 m3	Au Sol		
Langoiran	Haut Langoiran	200 m3	sur Tour		
Lestiac	Terrey	200 m3	Au Sol		
Tabanac	Tabanac	150 m3	sur Tour		
	TOTAL	2 100 m3			
Secteur de Pai	llet				
Paillet	Marquet	350 m3	Au Sol		
Secteur de Villenave de Rions					
Villenave	Usine	60 m3	Au Sol		

Les capacités des réserves sont donc du double environ de la consommation moyenne journalière et sont supérieures à la consommation de pointe, sauf pour le secteur de Paillet où le stockage est inférieur à la consommation moyenne journalière.

100 m3

Au Sol

L'exploitant signale que les réservoirs ont été nettoyés, sans en préciser les dates.

### II.6 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS ET LES BRANCHEMENTS

Bourg

### II.6.1 - Le réseau de canalisation

Le réseau fait actuellement environ 104,42 km.

De petites extensions ont été réalisées en 2015, dont certaines dans des lotissements privés, et il a été procédé à la fin de la remise en état du réseau sur Paillet suite à l'inondation de 2014.

Pour alimenter les points hauts du Syndicat, il existe 2 stations de surpression et 4 stations de pompage.

2 stations de surpression pour alimenter les points hauts en plus des 4 stations de pompages sur les sites de production ou de stockage

Nom	Commune	Туре	Volume bâche	Débit reprise	Stérilisation
Bourg	Langoiran	Pompage	100	50 + 35	javel
Croix Mission	Langoiran	Pompage	1 200	30 + 20	javel
Bretagne	Capian	Surpression	8	7	/
Ste Anne	Capian	Surpression	8	5	/
Lassère	Paillet	Pompage		55	Chlore gazeux
Bourg	Villenave	Pompage	50	10	javel

Le délégataire a réalisé les actions suivantes :

Prestation	2013	2014	2015	Evolution
Coupure d'eau non programmée	1	0	0	/
Coupure d'eau programmée	3	6	0	-100%
Purges	23	40	17	-58%
Renouvellement compteurs	24	139	55	-60%

### Un parc de compteurs assez Lâgé avec près de

300 compteurs

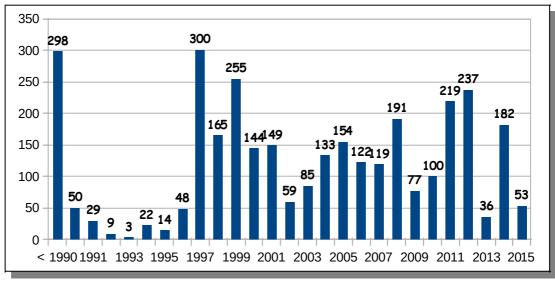
de plus de 25 ans

### II.6.2 - Les branchements

Le réseau comporte 3 275 compteurs dont 3 196 (97 %) de diamètre 15 mm et les 2 plus gros de diamètre 100 mm (interconnexion).

L'exploitant indique avoir posé 19 compteurs neufs (1 en 2014) et renouvelé 55 compteurs (139 en 2014).

On dénombre 298 compteurs de diamètre  $\varnothing$  15 mm de plus de 25 ans qu'il faudrait changer dont plus de 100 qui ont plus de 50 ans (soit 3 % du parc). l'âge moyen des compteurs donné par le délégataire est de 13,8 ans, ce qui est assez élevé.



La suppression
de 69
branchements au
plomb avec un
reliquat de 4
branchements

Le délégataire précise qu'il a encore recensé 4 branchements au plomb sur le Syndicat (contre 73 en 2013), ce qui ne signifie pas pour autant que d'autres installations des particuliers soient dépourvues de canalisations au plomb. Le syndicat a passé un marché pour remplacer ces branchements en plomb

### II.6.3 - Les clients

On peut recenser les données suivantes :

Action	2013	2014	2015	Variation en %
Nombre total d'abonnés	3 116	3 129	3 152	0,74%
Nombre de branchements	3 262	3 281	3 275	-0,18%
Nombre de compteurs diam 15 mm		3 196	3 196	0,00%
Nombre de contacts par oral avec un client			2446	
Nombre de contacts écrits avec un client			549	
Nombre de réclamations écrites		1	4	300,00%
Nombre de première relance pour non paiement			761	
Taux d'impayés sur facture précédente		2,0%	2,38%	19,00%

### II.6.4 - Travaux et études

Le Syndicat a engagé les travaux et études suivantes :

Libellé	Туре	Montant 2015	Montant 2016	Total
Étude diagnostique	Étude	29 000 €	/	29 000 €
Mises au normes forage Langoiran	Travaux	35 000 €	/	35 000 €
Renouvellement canalisations Paillet	Travaux	15 000 €	185 000 €	200 000 €
Extension Lestiac et Paillet	Travaux	36 000 €		36 000 €
Extension Villenave Le Tourne	Travaux		215 000 €	215 000 €
Paillet - Forage	Travaux		80 000 €	80 000 €
Paillet - Déferrisation	Travaux		320 000 €	320 000 €
Sectorisation (complément)	Travaux		77 000 €	77 000 €
TOTAL		115 000 €	877 000 €	992 000 €

La plupart de ces travaux font l'objet de demande de subvention.

Les travaux de canalisations sur la commune de Paillet résultent de l'orage de fin juillet 2014.

### II.7 - Synthèse

### L'exercice 2015 se caractérise par :

Nombre d'abonnés : 3 152 abonnés

Volume mis en distribution : 520 338 m³ (+ 47 307 m³ de vente à Haux)

Volume consommé: 321 429 m³

Consommation moyenne: 102 m³/an/abonné soit 300 l/j/abonné

Longueur de réseau : 104,4 km

Travaux et études réalisés : Diagnostic, extensions, réhabilitation à Paillet

Travaux prévus : Réhabilitation forage de Paillet, sectorisation, extensions

### III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

### III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES

Une eau issue de forages profonds, déferrisée et chlorée L'eau destinée à la consommation humaine fait l'objet de nombreuses analyses pour en vérifier la conformité aux normes et permettre de livrer aux consommateurs une eau saine, c'est-à-dire sans odeur, sans couleur et exempte des toutes bactéries pathogènes ou d'éléments indésirables.

L'eau du SIAEPA provient de forages profonds dans la nappe de l'éocène ou de l'Oligocène (> 100 m).

Le contrôle de 60 paramètres de qualité L'eau est déjà de très bonne qualité et doit seulement subir un traitement de déferrisation (suppression du fer) et de chloration pour être distribuée.

Pour limiter les odeurs de chlore, en particulier dans l'eau de boisson, il est conseillé de remplir une carafe d'eau et de la laisser reposer environ 30 minutes avant de la boire.

L'eau produite et distribuée fait l'objet de nombreuses analyses à la fois par l'exploitant (auto-contrôle) et par l'ARS. Le rapport de synthèse annuel établi par l'ARS est joint au présent document et transmis avec l'une des factures.

Une eau distribuée de bonne qualité avec 100% de conformité bactériologique et physico-chimique

Pour l'année 2014 les résultats sont les suivants :

Da was was transa	Nombre d'analyses				Conformité	
Paramètres	Langoiran	Paillet	Villenave	TOTAL	Nombre	%
Bactériologiques	19	9	7	35	35	100%
Physico-chimique	21	12	8	41	41	100%
TOTAL	40	21	15	76	76	100,0%

On constate donc une très bonne qualité de l'eau distribuée, 100 % des analyses étant conformes.

Il a aussi été indiqué par l'ARS des dépassements de la teneur en fer (0,28 à 0,5 pour une référence à 0,2 mg/l) et en ammonium (0,26 pour une référence à 0,1 mg/l) de l'eau du forage de Paillet, sans que cela rende l'eau impropre à la consommation (références de qualité). Sur l'analyse du 27/10/2015, l'eau du forage de Langoiran présente aussi un dépassement fer et ammonium.

Par ailleurs les analyses indiquent l'absence de nitrates et de pesticides et une dureté de l'eau supérieure à 30°F, soit une eau très calcaire pouvant justifier l'utilisation d'adoucisseur d'eau.

Pour l'ensemble du Syndicat, la qualité moyenne de l'eau au robinet est la suivante (mg/l sauf indication):

Une eau de bonne qualité, surtout sur Villenave de Rions, très calcaire.

Paramètres	Valeur	Valeur minimale relevée			Valeur maximale relevée		
raranterres	Langoiran	Paillet	Villenave	Langoiran	Paillet	Villenave	réglementaire
Calcium	78,1	82,3	77	78,4	82,3	77	/
TAC (° F)	16	16	29,5	18,1	16,5	29,7	/
TH (°F)	31,7	32,5	33,7	18,3	35,1	35,6	/
Manganèse (µg/1)	11	8	2	15	8	2	50

Fer (µg /1)	2	21	9	101	1 100	286	200
Sodi um	74,7	79,5	44,3	75,5	79,5	44,3	200
Ammoni um	0,0	0	0	0,04	0,32	0,015	0,1 à 0,5
Chlorures	83	95,4	97,5	85,7	102	98,7	250
Sulfates	191	214	22,1	195	227	24,8	250
Fluorures (µg /1)	1 090	1 280	260	1 190	1 280	260	1 500
Nitrates	0,3	0	0	13,2	0	0	50
Pesticides totaux (µg/I)	0	0	0	0	0	0	0,5

### III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'eau qui doivent être présentés dans le rapport annuel.

### III.2.1 - Indices concernant les réseaux

Depuis 2004, les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de 98 sur un total possible de 120 (voir annexe). Ce chiffre est bon et démontre une bonne connaissance des réseaux.

Le taux moyen de renouvellement de la conduite sur 5 ans n'est que de 5,9 % correspondant au 300 m réalisés en 2011 et aux 100 m de 2015. les travaux de réfection du réseau suite à l'épisode de crue de juillet 2014 fera remonter cette valeur en 2016.

L'indice de sectorisation transmis par le Conseil Départemental est de 30 % correspondant à une sectorisation en cours de réalisation selon les critères du Département. Il s'améliorera avec la poursuite de la mise en place des débitmètres et surtout l'utilisation des données.

### III.2.2 - Rendement du réseau

Avec 520 338 m³ mis en distribution et 338 179 m³ comptabilisés dont 321 429 m³ pour les abonnés (respectivement 210 321 m³, 360 690 m³ et 343 940 m³ en 2014), le rendement primaire du réseau est de 56,6 % et le rendement hydraulique est de 67,9 %. On constate encore une baisse de ce rendement en 2015 par rapport à 2014 (73,3%) et on s'éloigne des valeurs de 2012 (84,4 %).

Le rendement sur la zone de Paillet chute à 42 % (donnée exploitant).

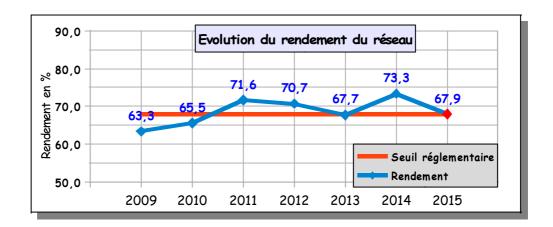
Le rendement suit la courbe suivante. On constate qu'il est se maintient juste au-dessus du minimum réglementaire (décret du 27/01/2012).

Une bonne connaissance du ré seau

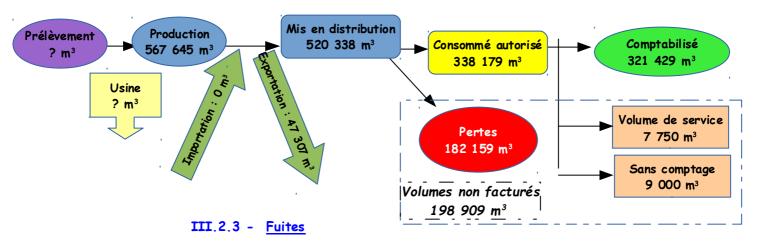
Un indice de sectorisation à améliorer

567 645 m³ produits, 520 338 m³ mis en distribution sur le Syndicat et 47 307 m³ vendu à Haux

338 179 m<sup>3</sup> consommés sur le Syndicat Un rendement en limite du se uil réglementaire



Le graphe suivant synthétise les différents volumes.



Une baisse assez forte de s fuite s réparées et une augmentation du linéaire de recherche de s fuites par l'exploitant

La mise en place des compteurs de sectorisation devrait permettre de mieux connaître le fonctionnement du réseau et de diminuer les fuites. On constate une forte augmentation de la recherche des fuites par le délégataire :

Prestation	2013	2014	2015	Evolution
Réparations fuites en réseau	40	66	45	-32%
Réparations fuites branchement	135	121	67	-45%
Total réparation de fuites	175	193	112	-42%
Linéaire recherche de fuite	1 200	1 100	4 250	286%

Pour ce qui concerne le détail des fuites, on obtient les résultats suivants :

	Fuite	Fuite	Total	Linéaire	Nb	Ratio	fuites
Commune	réseau	branchement	fuites	canalisation	abonnés	Ré <i>s</i> eau	Branchement
Capian	6	2	8	18,6	257	0,32	0,8%
Langoiran	12	21	33	30,2	1045	0,40	2,0%
Le Tourne	4	7	11	12	392	0,33	1,8%
Paillet	8	22	30	12,7	539	0,63	4,1%
Tabanac	13	10	23	21,5	483	0,60	2,1%
Lestiac	2	5	7	4,9	269	0,41	1,9%
Villenave	0	1	1	3,9	167	0,00	0,6%
TOTAL	45	68	113	103,8	3152	0,43	2,2%

Ratio fuite réseau : nombre de fuites par km de réseau Ratio fuite compteurs : % de compteur avec une fuite / total On constate au vu des valeurs que le secteur de Paillet présente plus de fuites que le reste du Syndicat mais que celui de Villenave est au contraire en dessous des moyennes.

On peut remarquer une baisse significative des fuites sur l'ensemble du Syndicat, avec une valeur de 113 fuites en 2015 contre 187 en 2014 (baisse de 40%) et pour Paillet, de 80 en 2014 à seulement 30 fuites en 2015 (baisse de 62%).

### III.2.4 - Indices linéaires de pertes

Un indice de perte linéaire moyen avec des pertes élevées

Cependant, il est préférable de regarder l'indice linéaire de pertes qui représente le volume d'eau perdu dans le sol chaque jour par kilomètre de réseau et qui est plus représentatif de l'état du réseau.

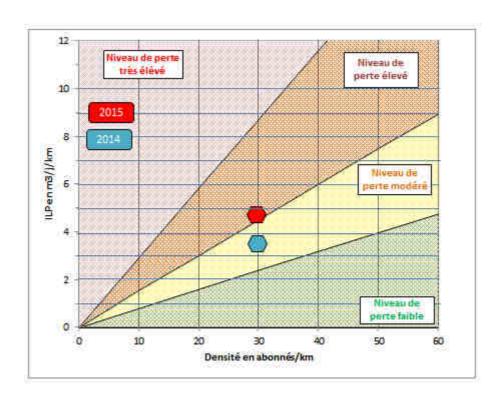
Cet indice est d'environ 4,78 m³/jour/km (3,9 en 2014), ce qui est moyen pour un réseau rural. Cet indice a évolué défavorablement par rapport à 2014. Il retrouve des valeurs similaires à celles de 2013.

L'évolution de cet indice (corrigé) sur les dernières années est le suivant :



On constate pour l'année 2015 une dégradation de cet indice qui atteint des valeurs correspondant à la zone des pertes élevées selon le SAGE Nappes Profondes.





### III.2.5 - Indices concernant le service

Le rapport de l'exploitant ne permet pas de faire un point sur toutes les interventions en réseau.

L'exploitant indique aucune coupure d'eau non programmée, ce qui conduit à un taux d'occurrence des coupures non programmées de 0 pour 1 000 abonnés. Ce résultat est surprenant en raison des nombreuses casses et fuites sur le réseau

Les données de l'exploitant ne permettent pas de faire un point précis des abonnés concernés par ces coupures, ni de leur durée.

fonctionnement du service avec des réclamations en baisse

On retiendra qu'en 2015, 4 clients ont déposé une réclamation par écrit, ce qui conduit à un taux de réclamation de 1,28 pour 1 000 abonnés. Ce taux est faible même s'il est en augmentation.

Pour les nouveaux branchements ne nécessitant pas de travaux, le gestionnaire doit intervenir dans un délai de 48 h et pour les nouveaux branchements avec travaux, ce délai est porté à 15 jours après accord du futur abonné et obtention des autorisations. L'exploitant indique avoir respecté ces délais dans 100 % des cas. Il est précisé que 19 nouveaux branchements ont été réalisés par l'exploitant sur l'année 2015 (38 en 2014).

Le fond départemental de solidarité n'est pas encore opérationnel.

### IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

### IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU

### IV.1.1 - Préambule

Le tarif payé par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et des taxes (TVA et Agence de l'Eau).

Deux factures par an pour le service de l'eau Chaque abonné paye deux factures pour l'eau potable :

Une relève des compteurs en août

- une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente
- une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation.

Pour les abonnés qui disposent d'un raccordement au réseau d'assainissement collectif, la facture comprend aussi la part revenant au service de l'assainissement collectif.

Le changement de délégataire au 1er janvier 2013 a modifié le tarif de façon sensible.

### IV.1.2 - La part de la collectivité

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,...) ainsi que le fonctionnement du Syndicat. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins. La dernière délibération date du 22 décembre 2014.

Une augmentation de 3 % environ chaque année depuis 2013

Pour les années 2013 à 2016, le Syndicat a fixé les tarifs suivants :

	Prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	Prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Variation en %	Variation en valeur
Abonnement	20,00 €/an	20,00 €/an	20,00 €/an	0,00%	0,00 €/an
Consommation	0,3300 €/m3	0,3400 €/m3	0,3500 €/m3	2,94%	0,0100 €/m3

Une légère

la part de

augmentation de

l'exploitant en

On constate donc que le Syndicat n'a pas modifié son prix de l'eau pour la part fixe mais que la part variable augmente de 3 % chaque année depuis 2013. Cette augmentation est nécessaire pour payer les travaux, dont ceux d'aménagement du forage de Paillet.

### IV.1.3 - La part de l'exploitant

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant au Syndicat. Cette formule a fait l'objet d'une négociation lors de la mise en concurrence des entreprises délégataires.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le tarif est celui du nouvel exploitant. Il est décomposé en 4 classes de compteur et 3 classes de consommation.

2015 et 2016 en conséquence de l'application contractuelle de la revalorisation du contrat

Des tarifs par tranches au 1er janvier 2013 en raison du changement d'exploitant

	Prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	Prix au 1er janvier 2015	Prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Variation 2016/2015	
Abonnement				En %	En valeur
Ø 15	15,09 €/an	15,28 €/an	15,37 €/an	0,59%	0,09 €
Ø 20	20,12 €/an	20,37 €/an	20,49 €/an	0,59%	0,12 €
Ø 25 et 40	30,17 €/an	30,55 €/an	30,74 €/an	0,62%	0,19 €
Ø > 40	100,58 €/an	101,84 €/an	102,45 €/an	0,60%	0,61 €
Consommation					
0 à 60 m3	0,5030 €/m3	0,5090 €/m3	0,5120 €/m3	0,59%	0,00€
61 à 100 m3	0,7040 €/m3	0,7130 €/m3	0,7170 €/m3	0,56%	0,00€
> 100 m3	0,9050 €/m3	0,9170 €/m3	0,9220 €/m3	0,55%	0,01 €

### IV.1.4 - Les taxes et redevances

La facture comprend aussi deux redevances et une TVA.

Le service de l'Eau Potable étant un service à caractère industriel et commercial, il est soumis à une TVA de 5,5 %.

La "Redevance préservation des ressources en eau" est perçue par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux.

Elle est modulée selon la sensibilité de la ressource et le volume des prélèvements en eau de la collectivité. Cette redevance est fixée annuellement par l'Agence de l'Eau et non par la collectivité. Des indications complémentaires sont données sur la fiche jointe en annexe.

La redevance de l'Agence de l'Eau est recalculée par l'exploitant en fonction des volumes prélevés et vendus. Elle est passé de 0,1116 en 2014 à 0,170 en 2015 et 2016.

La "taxe de lutte contre la pollution" est également prélevée par l'Agence de l'Eau pour les communes qui disposent d'un assainissement collectif.

Cette redevance sert à financer les études et les investissements en matière d'eau et d'assainissement. Elle augmente chaque année de 0,005 €/m³ pour atteindre 0,315 €/m³ en 2016.

Des redevances lutte contre la pollution de l'Agence de l'Eau en très faible augmentation

	· ·	Prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2015			Variation en valeur
Préservation	0,1116 €/m3	0,1700 €/m3	0,1700 €/m3	0,00%	0,0000 €/m3
Lutte contre la pollution	0,3050 €/m3	0,3100 €/m3	0,3150 €/m3	1,61%	0,0050 €/m3

On constate donc une faible augmentation des taxes de l'Agence de l'Eau.

### IV.1.5 - Récapitulatif

En fonction des éléments ci-dessus, l'évolution de la facture d'eau est la suivante(nota : les valeurs ne sont données que pour un compteur de 15 mm et une consommation de 120 m³/an) :

### 62,00 € 93,21 € 58,20 € 2016 27.54% 41,40% 25, 85% ■ TVA Agence de l'eau 60.80 € 92,68 € 57,60 € Part Exploitant 2015 25,87% 27,30% 41,62% Part Collectivité 0 50 100 150 250 200

Composant d'une facture de 120 m³/an

On constate que la part de l'Agence de l'Eau est presque aussi élevée que la part du Syndicat.

Comme le demande la réglementation, il est présenté une facture type pour une consommation annuelle de  $120~\text{m}^3/\text{an}$ , ce qui correspond à la moyenne nationale pour une famille de résidents permanents (données INSEE).

Pour une consommation de 120 m³/an, un coût global en 2015 de 222,69 €, soit un prix moyen de 1,86 €/m³.

En 2016, la facture passe à 225,15 €, soit un prix moyen de 1,88€/m³.

	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Variation en % 2014/2015	Variation en % 2015/2016			
		Part co	llectivité					
Abonnement	20,00 €/an	20,00€/an	20,00 €/an	/	/			
Consommation	0,3300 <b>€</b> /m3	0,3400 €/m3	0,3500 €/m3	3,03%	2,94%			
	Part exploitant							
Abonnement	15,09 €/an	15,28 €/an	15,37 €/an	1,26%	0,59%			
Consommation								
0 à 60 m³	0,503 €/m3	0,509 €/m3	0,512 €/m3	1,19%	0,59%			
60 à 100 m³	0,704 €/m3	0,713 €/m3	0,717 €/m3	1,28%	0,56%			
> 100 m³	0,905 €/m3	0,917 €/m3	0,922 €/m3	1,33%	0,55%			
		Taxes et	redevances					
TVA	5,50%	5,50%	5,50%					
Préservation	0,1116 €/m3	0,1700 €/m3	0,1700 €/m3	52,33%	0,00%			
Pollution	0,3050 €/m3	0,3100 €/m3	0,3150 €/m3	1,64%	1,61%			

### Ces données conduisent à une facture moyenne pour 120 m³:

### Facture type pour une consommation de 120 m³/an

	Prix janvier 2015	Prix janvier 2016	Variation en %	Montant en €/m3					
Part collectivité									
Abonnement	20,00 €	20,00 €	/	0,17€					
Consommation	40,80 €	42,00 €	2,94%	0,35 €					
	Part ex	kploitant							
Abonnement	15,28 €	15,37 €	0,59%	0,13€					
Consommation	77,40 €	77,84 €	0,57%	0,65 €					
Sous total hors taxes	153,48 €	155,21 €	1,13%	1,29 €					
	Taxes et	redevances							
Redevance Préservation	20,40 €	20,40 €	0,00%	0,17€					
Redevance Pollution	37,20 €	37,80 €	1,61%	0,32 €					
Sous total redevances	57,60 €	58,20 €	1,04%	0,49 €					
	TO	TAL							
TOTAL Eau hors TVA	TOTAL Eau hors TVA 211,08 € <b>213,41 €</b> 1,10% 1,78 €								
TVA à 5,5%	11,61 €	11,74 €	1,10%	0,10€					
TOTAL TTC	222,69 €	225,15 €	1,10%	1,88€					

Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m3/an est de 1,88 €/m3 TTC (1,29 €/m3 HT), soit un total TTC de 225,15 €/an (Année 2016)

Ce tableau montre que la variation du prix de l'eau est de 1,13% pour le cumul des parts collectivité et exploitant, mais que la modification des redevances de l'Agence de l'Eau conduit à une variation totale de 1,10% par rapport à l'année précédente

Le poids de la part fixe (abonnement) est de 22,8 %, soit en dessous du seuil légal des 30%

### IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

### IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes 2015 du service d'eau potable peuvent être estimée dans le tableau suivant :

Une diminution
des recettes de la
collectivité et du
délégataire en
raison d'une
baisse de la
consommation
facturée

			_
	Syndicat	Exploitant	
Nombre d'abonnés	3 1	29	
Volume vendu	317 90	06 m3	
Prix abonnement	20,00 €/an	15,34 €/an	
Prix au m3	0,3400 €/m3	0,6450 €/m3	
Recettes			TOTAL
Part fixe	62 580,00 €	47 998,32 €	110 578,32 €
Consommation	108 088,04 €	205 049,37 €	313 137,41 €
Total théorique	170 668,04 €	253 047,69 €	423 715,73 €
RAD 2015	175 438,00 €	277 215,00 €	452 653,00 €
Rappel RAD 2014	175 997,00 €	285 756,00 €	461 753,00 €
Différence	-559,00 €	-8 541,00 €	-9 100,00 €

<u>Nota</u>: Ces chiffres ne correspondent pas au compte administratif qui intègre des montants correspondant à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant. Les tarifs évoluant et le nombre d'abonnés pouvant changer en cours d'année, ils restent une approximation.

### IV.2.2 - Compte administratif

Conformément au compte administratif voté par l'Assemblée Syndicale, on peut retenir le bilan financier suivant :

Un compte administratif bien équilibré

		Investissement	Exploitation	TOTAL
	Dépenses	104 804,41 €	110 771,84 €	215 576,25 €
Résultat exercice 2015	Recettes	151 832,05 €	209 623,68 €	361 455,73 €
2013	Balance	47 027,64 €	98 851,84 €	145 879,48 €
Report exercice 201	4	118 571,99 €	307 643,40 €	426 215,39 €
Résultat cumulé au 3	1/12/2015	165 599,63 €	406 495,24 €	572 094,87 €
Reste à réaliser (dépenses - recettes)		0,00 €		0,00 €
Clôture exercice 2015		165 599,63 €	406 495,24€	572 094,87 €

### IV.2.3 - Évolution de la dette

En fonction des éléments du compte administratif 2014 et 2015, on obtient les données suivantes :

Un service dont la dette augmente pour faire face aux dépenses d'investissement

Année	2014	2015	Variation
Encours de la dette	947 349,67 €	980 233,78 €	32 884,11 €
Remboursement annuel	131 336,44 €	131 336,44 €	0,00€
dont capital	94 996,31 €	82 865,89 €	-12 130,42 €
dont intérêts	36 339,83 €	36 253,11 €	-86,72 €
Nombre d'abonnés	3 116	3 129	13
Dette par abonnés	304,03 €	313,27 €	9,25€
Remboursement annuel par abonné	42,15 €	41,97 €	-0,18 €

En 2013, la reprise des emprunts de Paillet et Villenave de Rions conduit à une augmentation des charges de près de 52 000 €, soit presque le doublement des emprunts en cours. L'arrivée des nouveaux abonnés ne compense pas cette augmentation puisque la charge par abonné passe de 24 €/an à 35 €/an soit +48 %.

Le Syndicat a fait 3 nouveaux emprunts en 2013 pour les travaux sur la station de Croix Mission et la sectorisation, ainsi que l'étude diagnostique pour un montant total de 205 000  $\mathfrak{C}$ . Ces nouveaux emprunts conduiront à une charge supplémentaire de près de 21 000  $\mathfrak{C}$  d'annuités, heureusement compensée par l'arrêt de 2 emprunts en 2014.

En 2014, il a été réalisé un emprunt de 126 000 € pour une durée de 12 ans. En 2015, se rajoutent deux emprunts de 80 000 et 35 750 € à taux de fixe de 1,63 % et pour 10 ans mais on constate aussi l'arrêt de 3 emprunts. Enfin, en 2016, le Syndicat a négocié des emprunts respectivement de 68 000 et 70 000 € pour la clôture du forage de Paillet et une extension sur Le Tourne.

augmentation de la charge d'emprunt entre 2016 et 2022 avant une diminution

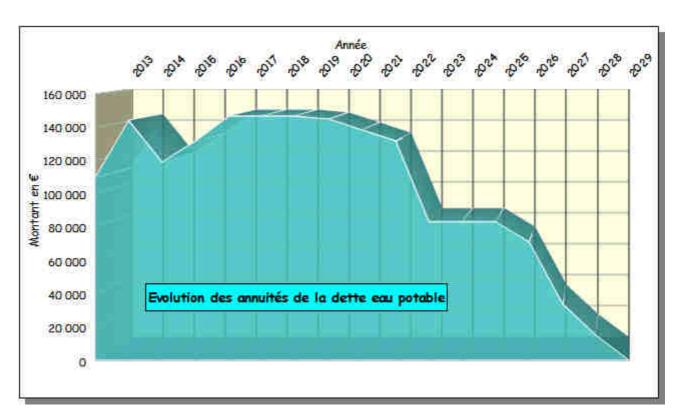
se nsi ble

La charge financière remonte donc jusqu'en 2017 puis se stabilise à environ 145 000 € pour ne descendre que fortement qu'après 2022 où elle sera de 83 000 €. Après un nouveau pallier, la dette chute fortement entre 2026 et 2029 où les emprunts en cours s'arrêteront.

La durée (théorique) d'extinction de la dette s'est accrue à 7 ans Les augmentations du prix de l'eau sont donc cohérents avec les charges financières du Syndicat.

Le graphe ci-dessous intègre les emprunts de 2015 à 2017.

Année Prêt Durée Date							Nets			Annuité de l'année 2015		
N°	Annee début	Libellé	eur	Durée	Taux	restante	fin	Montant initial	Montant restant	Capital	Intérêts	2015 Annuité
1	2012	Paillet	CA	10 ans	4,33%	7	2022	88 118,78 €	65 482,59 €	7 867,40 €	3 176,05 €	11 043,45 €
2	2012	Villenave	CA	10 ans	4,35%	7	2022	143 043,63 €	106 325,07 €	12 764,23 €	5 180,38 €	17 944,61 €
3	2013	C. Mission	CA	15 ans	4,01%	13	2028	167 000,00 €	149 997,87 €	8 668,16 €	6 362,51€	15 030,67 €
4	2013	Secto	CA	8 ans	3,29%	6	2021	28 000,00 €	21 664,43 €	3 219,05 €	818,67 €	4 037,72 €
5	2013	Diag	CA	6 ans	3,04%	4	2019	10 000,00 €	6 864,21 €	1 591,37 €	257,05 €	1 848,42 €
6	2012	Chat. Eau	CM	10 ans	4,26%	7	2022	120 000,00 €	87 449,33 €	10 536,02 €	4 174,18 €	14 710,20 €
8	2012	Paillet	CA	14 ans	3,90%	11	2026	124 079,52 €	102 780,12 €	7 373,09 €	4 295,98 €	11 669,07 €
9	2011	Aunis	CE	10 ans	3,79%	6	2021	20 682,00 €	13 222,58 €	1 930,83 €	574,31 €	2 505,14 €
	2016	Bcht Plombs	CE	10 ans	3,44%	11	2026	126 000,00 €	116 365,85 €	9 634,15 €	3 250,80 €	12 884,95 €
10	2007	Tricard	CE	20 ans	4,07%	12	2027	50 000,00 €	34 002,04 €	2 084,38 €	1 674,41 €	3 758,79 €
12	2002	Chat. Eau	CLF	20 ans	4,51%	7	2022	67 268,00 €	29 112,03 €	3 472,59 €	1 469,57 €	4 942,16 €
13	2005	Chat. Eau	CLF	20 ans	3,54%	10	2025	114 800,00 €	65 367,62 €	5 371,57 €	2 504,17 €	7 875,74 €
14	2005	Interco.	CLF	20 ans	3,46%	10	2025	63 767,00 €	36 274,99 €	2 994,24 €	1 358,72 €	4 352,96 €
15	2010	Tuilerie	CE	10 ans	3,22%	5	2020	55 000,00 €	29 575,05 €	5 358,81 €	1 156,31 €	6 515,12 €
	2016			10 ans	1,63%	11	2026	35 750,00 €	35 750,00 €			
	2016			10 ans	1,63%	11	2026	80 000,00 €	80 000,00 €			
	2017							68 000,00 €				
	2017							70 000,00 €				
TOT	TOTAL GÉNÉRAL							1 431 508,93 €	980 233,78 €	82 865,89 €	36 253,11 €	119 119,00€



### V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La réglementation (Décret du 2 mai 2007 et circulaire du 28 avril 2008) impose la production d'indicateurs de performance. Le tableau suivant donne leur évolution ainsi que la valeur moyenne issue du site de l'ONEMA.

N°	Désignation	Unité	2014	2015		Valeur ONEMA 2014
P101.1	Conformité microbiologiques	%	100	100	/	99,3
P102.1	Conformité physico-chimique	%	100	100	/	99,1
P103.2	Connaissance patrimoniale	%	98	98	/	86
P104.3	Rendement du réseau	%	77,3	67,9	-	78,1
P105.3	Indice linéaire volumes non comptés	m³/km/j	4,38	5,22	-	2,1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	3,94	4,78	-	1,90
P107.2	Taux moyen de renouvellement	%	0,06	0,08	+	0,63
P108.3	Indice de protection de la ressource	%	80	80	/	74
P109.0	Montant abandon de créance	€	0	0	/	/
P151.1	Taux des interruptions non programmées	Nb/1000	0	0	+	4,73
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture	%	100	100	/	98,9
P153.2	Durée d'extinction de la dette	ans	4,3	7	/	3,9
P154.0	Taux d'impayés	%	2	2,38	-	1,85
P155.1	Taux de réclamations	%	0,32	1,28	-	4,9
D101,0	Nombre d'habitants desservis	Hab	7 082	7084	/	/

D102.0	Prix TTC du service pour 120 m³ (année n+1)	€/an	1,86	1,88	-	2,13
D151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	j	2	2	/	/
CLE1	Indice d'avancement de la sectorisation	%	30 %	30 %		/

Les valeurs de l'ONEMA sont issues des statistiques disponibles  $\frac{PXX}{PXX}$ : données obligatoires uniquement pour les collectivités disposant d'une CCSPL. Valeur en rouge: moins bon que les chiffres ONEMA ++: évolution favorable --: évolution défavorable

### On constate donc les points suivants :

- Une dégradation des indices techniques concernant les réseaux avec des valeurs de rendement qui restent faibles et des indices linéaires élevés;
- Une bonne qualité de l'eau 100 % conforme sur les aspects bactériologiques et physico-chimique
- Une bonne connaissance du réseau avec un indice patrimonial proche du maximum ;
- Un taux de réclamation faible et un taux d'interruption anormalement bas compte tenu du nombre d'intervention sur le réseau pour réparation de fuites;
- Des taux d'impayés qui se situent au-dessus de la moyenne nationale

Pour l'aspect financier, le tarif se situe proche de la moyenne de  $1.82 \in TTC$  relevé sur le Bassin Adour Garonne (Agence de l'Eau 2010) et proche de la moyenne de  $1.87 \in TTC$  relevé en 2011 sur la Gironde.

D'autres indications chiffrées sont données en annexe.

### ANNEXE 1 : Fiche de synthèse de l'ARS



### QUALITE DE L'EAU SUR L'UNITE DE GESTION : SYNDICAT LANGOIRAN UNITE DE DISTRIBUTION : LANGOIRAN

### SYNTHESE DE L'ANNEE 2015

### Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 19 analyses bactériologiques et 21 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, de nouvelles analyses sont réalisées; des mesures correctives sont demandées à l'exploitant.

### Conseils



Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer, notamment après une absence prolongée ou en cas de présence de canalisations en plomb à votre domicile.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide. Les traitements complémentaires

sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L: demandez conseil à votre médecin ou à votre dantiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet). L'eau distribuée sur le syndicat de Langoiran provient du forage profond Bourg captant l'Eocène. L'eau subit un traitement simple de déferrisation et de chloration dans la station de production Bourg. L'eau traitée est distribuée sur les communes de Langoiran, Capian, Le Tourne, Lestiac sur Garonne et Tabanac. Le forage est doté de périmètres de protection. La société Nantaise des Eaux assure la gestion de la production et de la distribution de l'eau sur l'ensemble du syndicat.

### Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité.

### Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture des rejets domestiques et industriels. La teneur ne dolt pas excéder 50 mg/L.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité . Valeur maximale relevée : 0,93 mg/L

### Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (\*F).

Eau très calcaire (Dureté de : 31,16 °F)

### Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'éau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/L.

Valeur moyenne relevée : 1,11 mg/L.

### Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécule individualisée. Tous les échantillons se sont révétés conformes à la limite de qualité réglementaire pour les molécules recherchées. La teneur maximale mesurée sur l'année a été de : 0,011 µg/l, pour la molècule : 2,4-D.

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : http://www.eaupotable.sante.gouv.fr

ARS - Délégation Départementale de 1a Gironde - 103 bis rue Belleville - CS 91704 - Bordeaux Cédex - Téléphone : 0557014543 - Télécopie : 0557014789 E.mail : ars-dt33-sante-environnement@ars-sante.fr



### QUALITE DE L'EAU SUR L'UNITE DE GESTION : SYNDICAT LANGOIRAN UNITE DE DISTRIBUTION : PAILLET

### SYNTHESE DE L'ANNEE 2015

### Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 9 analyses bactériologiques et 12 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, de nouvelles analyses sont réalisées; des mesures correctives sont demandées à l'exploitant.

L'eau distribuée sur l'unité de distribution Paillet provient du forage profond Lasserre captant la nappe de l'Eocène. L'eau subit un traitement de déferrisation et de chloration à la station de production Lasserre. Depuis mars 2014, la station de déferrisation n'est plus en service et nécessite des travaux de réhabilitation. Le forage est doté de périmètres de protection. La société Nantaise des Eaux assure la gestion de la production et de la distribution de l'eau.

### Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité.

### Conseils



Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer, notamment après une absence prolongée ou en cas de présence de canalisations en plomb à votre domicile.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mai réglés ils peuvent accélèrer la dissolution des métaux des conduites, ou mai entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'éau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L; demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

### Nitrates

Elèments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/L.

Tous les résultats sont inférieurs à 0,5 mg/L (seuil de détection analytique).

### Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (\*F).

Eau très calcaire (Dureté de : 33,65 °F)

### Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/L.

Valeur moyenne relevée : 1,18 mg/L.

### Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/L par molécule individualisée.

Tous les échantillons se sont révélés conformes à la limite de qualité réglementaire pour les molécules recherchées (tous les résultats étaient inférieurs au seuil de détection analytique).

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE: 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une leau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <a href="http://www.eaupotable.samte.gouv.ft">http://www.eaupotable.samte.gouv.ft</a>
ARS - Délégation Départementale de la Girronde - 103 bis rue Belleville - CS 91704 - Bordeaux Cédex - Téléphone : 0557014543 - Télécopie : 0557014789 E.mail :

AKS - Delegation Departementatie de la Cironae - 103 dis rue Beneviue - CS 91304 - Bordeaux Cedex - Telegation : 055/014543 - Telecopie : 055/014789 E.maii ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr



### QUALITE DE L'EAU SUR L'UNITE DE GESTION : SYNDICAT LANGOIRAN **UNITE DE DISTRIBUTION:** VILLENAVE-DE-RIONS SYNTHESE DE L'ANNEE 2015

### Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargés du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 7 analyses bactériologiques et 8 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats. de nouvelles analyses sont réalisées : des mesures correctives sont demandées à l'exploitant.

### Château d'eau captant la nappe de l'Oligocène. L'eau subit un traitement simple de chloration au niveau de la station Château d'eau. Le forage est doté de périmètres de protection. La société Nantaise des Eaux assure la gestion de la production et de la distribution de l'eau.

L'eau distribuée sur l'unité de distribution Villenave de Rions provient du forage profond

### Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogênes. Absence exigée.

100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité.

### Conseils



Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer, notamment après une absence prolongée ou en cas de présence de canalisations en plomb à votre domicile



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de ation



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L: demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne ni clapet).

### Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/L

Tous les résultats sont inférieurs à 0,5 mg/L (seuil de détection analytique).

### Dureté

Teneur en calcium et er magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau très calcaire (Dureté de : 30,20 °F)

### Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/L.

Valeur moyenne relevée : 0,31 mg/L

### Pesticides

teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/L par molécule individualisée

Sauf paramètres particuliers, la Tous, les échantillons se sont révélés conformes à la limite de qualité réglementaire pour les molécules recherchées (tous les résultats étaient inférieurs au seuil de détection analytique).

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révêlé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité Samunamental de la limite de que la limite de que la limite de la limite della limite de la limite de la limite de la limite de la limite della limi

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

s en mairie et sur Internet : http://www Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibl

ARS - Délégation Départementale de la Gironde - 103 bis rue Belleville - CS 91704 - Bordeaux Cédex - Téléphone : 0557014543 - Télécopie : 0557014789 E.mail : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr



### UGE: 0023 SYNDICAT LANGOIRAN

CRUIET COMMUNE N° 1250 E de 26 avril 2006 - Maiss on deserte du rapport sur le pris et la sylabbi dos nuncios publics d'esu et d'assertassement de application du décret n°2007-675 ou 2 mai 2007. Dest SYNDICATION ENUX (ANDORAN )

MIGHS LESTING BY IT GARDINE

### indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

the Holomothe			(102) (201)	ELECTRIC .	Am 	n i	mortilian	min
ESTOCOTES BOUNG	111194	ON	TE		ryemyste		nicolatera	114
655005EH LASTERFE	300	ON	76	23/17/1988	3091252000	111-25-20-20-20-20-20-20-20-20-20-20-20-20-20-	INTERROC	10%
philips CHRENITENI		ON	76.	NAME OF TAXABLE PARTY.	in model	19580008	05/15030H	22%
Dalling spinnerhill	MAGE							10.0%

Taux de conformité des prélévements sur les saux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

	Herman	A		Jiv. Milling an	in the same	Parameter (XX) (200)	
SIII II		1	罴			To the	Depte de la companya
DERONAL ROS	SRO	TTP	1194	- 6			
INTERROPTS LAD	SEMAE	1.155	200	120		1	
ISSNIPPIO CH	KITIAU DESU	TIP	100	3		1	
H88800417 FAU	LLET	1,001	11100	3:		7	
mbaaakaa yiti	ERAVE DE PUERS	LID!	.005			A	
DOMESTIC LAN	ANHON	0.00	10011	19			
	1-3050	Total		34		22	
	Two do sin	100/	P.%	10	0.0 %		

(V) Propheton pays for SITS on Definition with bear the CARNEGA/TTP

### FICHE DE SYNTHESE DES INDICES DE PERFORMANCE AEP

Collectivité: Syndicat des Eaux de langoiran

Service: Eau potable Exercice: 2015

### A - Calculs des indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007

### 1 - Qualité des eaux distribuées

	Para	Paramètres bactériologiques				Paramètres physico-chimique			
	Nombre	Confori	mité	Nombre	Conformité				
	d'analyse	Nombre	%	d'analyse	Nombre %				
Exploitant									
ARS	23	23	100%	27	27	100,0%			
TOTAL	23	23	100%	27	27	100,0%			

Paramètres de non-conformité soumis à limite de qualité : Néant

Paramètres de non-conformité soumis à référence de qualité :

Fer: 6 sur Paillet, 1 sur Le Tourne; Ammonium: 7 sur Paillet; Turbidité: 1 sur Paillet et 1 sur le Tourne

Le taux de conformité bactériologique (P101.1) est de 100 % (rappel 2014 : 100 %)
Le taux de conformité physico chimique (P102.1) est de 100 % (rappel 2014 : 100 %)

L'indice de qualité des eaux distribuées est de : 100,0%

### 2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B)

### A - Plan des réseaux

Existance d'un plan complet des réseaux et autosurveillance

Plan mis à jour annuellement

### B - Inventaire des réseaux (si A = 15)

Inventaire de 50% des réseaux et mise à jour Matériaux et diamètre connus (% de connus)

Date de pose (% linéaire connu)

### C - Compléments

Localisation des ouvrages annexes

Mise à jour inventaire équipements électromécanique

Localisation des branchements

Précision sur compteur des branchements

Identification des secteurs de recherche de fuites et travaux

Documents sur autres interventions : purge, renouvellement

Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

Existence d'une modélisation du réseau

Points	Reponse		Total
Foints	Oui	Non	Ισιαί
10	X		10
5	X		5
	TOTAL A		15
10	X		10
0 à 5	10	00%	5
0 à 15	8	30%	13
	TOTAL A	+B	43
10	Х		10
10	X		10
10		X	
10	X		10
10	X		10
10	X		10
10		Х	_
5	Х		5
		TOTAL	98

### L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eau potable est de 98 sur 120

L'indice de l'année 2014 était de : 98 sur 120 (nota : changement de référentiel en 2013)

### 3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

<u>Valeur des indices</u> 0% : aucune action 60% : Arrêté préfectoral

20% : Etudes en cours 80% : Servitude et travaux terminés 40% : Avis de l'hydrogéologue 100% : Suivi après établissement complet

50% : Dossier déposé en Préfecture

Nom ressource	Туре	N° BSS	Nappe	Volume annuel	Indice
Langoiran	Forage	08278X0129	Eo. Moy.	466 858 m3/an	80%
Paillet	Forage	08285X0012	Eo. Moy.	79 486 m3/an	80%
Villeneuve	Forage	08285X0037	Eo. Sup. Moy.	21 001 m3/an	80%

	2015	2014
L'indice global d'avancement de la protection de la ressource est de :	80,0%	80,0%

L'indice donné par l'ARS est de (calcul sur débit théorique): 80,0%

4	<u>- Rendement du réseau de distribution</u>	2015		2014	
	Volume annuel prélevé (année civile):	567 645	m³/an	<i>559 700</i>	
	Volume pour usage des stations :	0	m³/an	0	
	Volume annuel produit (année civile) :	567 645	m³/an	<i>559 700</i>	
	Volume annuel acheté :	0	m³/an	0	
	Volume annuel exporté :	47 307	m³/an	49 379	
	Total volume mis en distribution (relève):	520 338	m³/an	510 321	
	Total volume sur année civile :		m³/an		
	Volume comptabilisé sur relève :	321 429	m³/an	343 940	Délais entre relève
	Volume comptabilisé sur 12 mois :	321 429	m³/an	343 940	
	Volume consommé non compté :	9 000	m³/an	9 000	
	Volume consommé pour le service :	7 750	m³/an	7 750	

Volume consommé autorisé sur exercice : m<sup>3</sup>/an Total volume consommé autorisé 365j: 338 179 360 690 m<sup>3</sup>/an 345 825 Volume vendu (après régularisation des dégrèvements) : 317 906 149 631 Pertes entre relèves : 182 159 m3

3 934 Remise de fuites: 3 523 m3

338 179

m<sup>3</sup>/an

360 690

	2015	2014
Rendement primaire réseau = Volume total comptabilisé / Volume mis en distribution	56,6%	61,5%
Rendement consommateurs = (Volume facturé+exporté+non compté)/ Volume distribué	58,2%	63,1%
P104.3 Rendement net = (Vol. consommé autorisé + vente) / (Vol. mis en distribution + achat)	67,9%	73,3%
Rendement minimal selon décret du 27/01/2012 Valeur : 67,0%	Oui	Oui

### 5 - Indices linéaires

Nombre de kilomètre de réseau : 104,42 km

Volume journalier non compté : 545,0 m<sup>3</sup>/jour soit: 198 909 m<sup>3</sup>/an 499,1 m<sup>3</sup>/jour soit: 182 159 m<sup>3</sup>/an Volume journalier de perte :

	2015	2014	2 013	2012	2011	Moyenne
Nombre de kilomètre renouvelé :	0,100	0,000	0,000	0,000	0,122	0,044
Nombre de kilomètre renforcé :	0,000	0,000	0,000	0,000	0,185	0,037
Total	0,100	0,000	0,000	0,000	0,307	0,081

	2015	2014
Indice linéaire des volumes non comptés = Volume journalier non compté / km	5,22	4,38
Indice linéaire de pertes en réseau = Volume journalier de perte / km	4,78	3,94
Indice linéaire des consommation = Volume journalier (consommé+service+vente) /km	9,88	10,57
Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans	0,08%	0,06%

Nota : Les indices linéaires sont en m³/km/jour et sont calculés sur 365 jours

### 6 - Indices liés au fonctionnement du service

Nombre d'abonnés domestiques : 3 129 abonnés

Nombre de réclamation : 4 réclamations Nombre de nouveaux branchements : 19 branchements

Délai contractuel d'ouverture du branchement : 2 jours

Nombre de non respect du délai d'ouverture : 0 Non respect

Nombre de non respect du délai d'information des abonnés : 0 Nombre de coupure d'eau : 0

	2015	2014
Taux de réclamation = Nombre de réclamation pour 1 000 abonnés	1,28	0,32
Taux d'occurrence des coupures non programmées = Nbre coupure pour 1000 abonnés	0,00	0,00
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	100,0%

### 7 - Indices financiers

Recettes 20	015	Dépense:	s 2015
Vente d'eau:	125 443,00 €	Frais généraux :	16 780,31 €
Produits financiers :		Charge du personnel :	17 411,01 €
Subventions d'exploitation :	23 596,68 €	Intérêts de la dette :	39 355,53 €
Recettes d'investissement :	196 072,67 €	Capital de la dette :	82 865,90 €
Report année n-1 :	347 756,05 €	Travaux et études :	138 266,14 €
Produits exceptionnels :	15 159,31 €	Indemnités des élus :	8 878,60 €
TOTAL Recettes :	708 027,71 €	TOTAL Dépenses :	303 557,49 €

Bilan : 404 470,22 € Reste à réaliser : 329 365,00 €

Clôture 2015 : 75 105,22 €

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2015	2 014	Variation	
	2015	2 014	en valeur	en %
Encours de la dette	980 233,78 €	947 349,67 €	32 884,11 €	3,5%
Recettes totales	360 271,66 €	477 098,52 €	-116 826,86 €	-24,5%
Dépenses totales	303 557,49 €	351 903,63 €	-48 346,14 €	-13,7%
Capital remboursé	82 865,90 €	94 996,61 €	-12 130,71 €	-12,8%

Montant des factures impayées :		n-1	461 000 m3	2 014
Montant des abandons de créances :	0,00 €	0 dossiers		0,00 €
Dégrèvement pour fuites (deleg + coll AEP et EU):	?	?		5 000,00 €

	2015	2014
Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé	139 580 €	143 752 €
Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute	7,0 ans	6,4 ans
Taux d'impayés (montant sur volume n-1)	2,38%	2,00%

### B - Synthèse des indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007

Code fiche Intitulé		Valeur
A - Indicateurs de	escriptifs du service	
D. 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis 2,26 habitant / abonné	7 084
D. 102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (année n+1)	1,88 €/m3
D. 151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	2 jours
3 - Indicateurs de	performance	
P101.1	Taux de conformité des eaux distribuées pour le critère microbiologie	100,0%
P102.1	Taux de conformité des eaux distribuées - critères physico chimiques	100,0%
P103.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	98 sur 120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	67,9%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	5,22 m3/km/jour
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	4,78 m3/km/jour

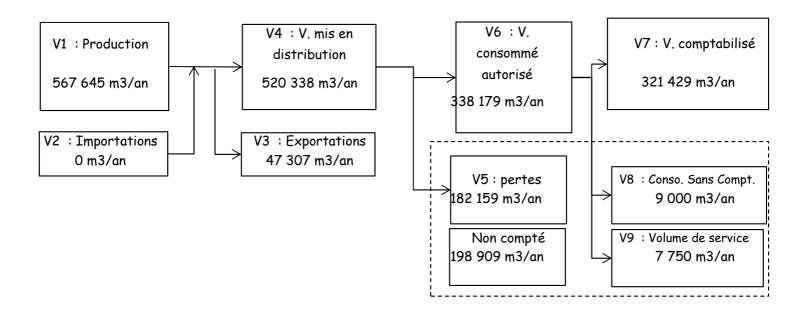
SIAEPA de Langoiran	Rapport annuel sur la qualité et le prix de l'Eau Potable	Exercice 2015
---------------------	---	---------------

Code fiche	Intitulé	Valeur
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,08%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80,0%
P109.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité $\mathbf{n} = 0$	0,000 €/m3
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service	0,00 u/1 000 abo
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%
P153.2	Durée d'extinction de la dette	7,0 ans
P154.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente	2,38%
P155.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	1,28
C - Indicateurs CL		
CLE1	Indice d'avancement de la sectorisation	30,0%

NC : Non calculé car données indisponibles

: obligatoire que si CCSPL

### C - Données et indicateurs de performance selon le Sage Gironde et arrêté 2007





Agence de l'eau Adour Garonne 90 rue du Férètra CS 87801

31078 Toulouse cedex 4

Tel. 0561363738 Fax 0561363728 de l'agence de l'eau Adour-Garonne www.eau-adour-garonne.fr

Suivez l'actualité



### L'agence de l'eau Adour-Garonne

du bassin Adour-Garonne La carte d'identité

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

I compte 120000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral de 420 km. Sur ses 6800 000 habitants, 30 % vivent en habitat

sur les 6917 communes, 1453 seufement ont plus ces dernières rassemblant 28 % de la population. de 400 habitants et 35 plus de 20 000 habitants, C'est un bassin essentiellement rural :

(Ioi n° 2010-788 du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE





CHIFFRES 2015

Édition 2016 -'agence de l'eau vous informe L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT. Iequel impose au maire de jorder à son rappor annes au le prix et il qualité di exverce public d'esu possible et d'assantissement il note établic chaque annés par l'agence de lesu on l'office de la suu les references d'article qual des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriantual d'intervention.



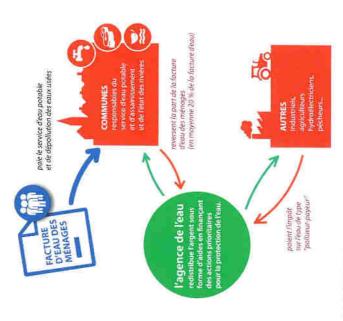
## LE SAVIEZ-VOUS?

**Fiche ехріюцтув** 

Poissons

Au 1e janvier 2013, le prix moyen de par l'agence de l'eau représente en Yeau sur le bassin Adour-Garonne moyenne 20 % du montant de la La part des redevances perçues était de 3,89 € TTC/m³. facture d'eau. Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- (abonnement, consommation) la facturation du service de distribution de l'eau potable
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA.



# POURQUOI DES REDEVANCES?

perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à Les redevances des agences de l'éau sont des recettes fiscales environnementales l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intéret commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

### (e) Tiche explicative (e) 2010 fait écologique 6

# sur Smartphone et Tablette La qualité des rivières

sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain. Pour la première fois en France, toutes les données

# QUELS POISSONS PEUPLENT NOS RIVIÈRES?

Teléchargez l'application gratultement Flashez directement le QRCode



L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur l'Phone, l'Pad et sur les terminaux sous systeme d'exploitation Android.





Rapport annual du munn sur le prix et la qualifie du service public de l'aux ec de l'auxinissement.
NOTE OTHECHNESSARTION DE L'AGENCE DE L'EAUX ADDUMI GARDONE.

# **QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU?**

En 2015, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 257 M€ dont 212 M€ en provenance de la facture d'eau.

PARTICIPATION OF THE PROPERTY OF En 2014, la recentance problèment mer fasuppiession des accinutes. Collectioned report entering 13% des rechestras Anfolis DECEMBER OF SECTION 1











É

de redevance de pollution

0,10 €

payée par les éleveurs





par les usagers concernés (pécheurs) milieu aquatique payée de redevance pour la protection du de redevance de prélèvement

sur la ressource en eau payée par les activités Set those sub-min

repercutée sur le prix des produits de redevance de pollution diffuse

payée par les distributeurs de produits phytosanitaires et

6,20 €

7,30 €

recettes / redevances

pour 100 € de redevances en 2015? Qui pale quoi à l'agence de l'eau

# **UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES**

d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques Grace a ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin Adour-Garonne, d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particuller, sur le prix de l'eau.











11,50 €

pour la protection et la

d'aides accordées parlagence de l'ou noneure en 2015

aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets

6.50 €

dangereux pour l'eau









gestion quantifative.

principalement aux collectivi-

aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture

18,50 € lès pour la restauration aquatiques, emparebalen.

pour la protection des ressources en eau Comment se répartissent les aides pour 100 € d'aides en 2015?

interventions / aides

contracte ecolograve - et des zones tuendes at la protection des milleux

## **EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES EN 2015** PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

# POUR DÉPOLLUER LES EAUX

- de fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets 2000 Équivalents Habitants (EH) ont été mises en snid 12 nouvelles stations d'épuration de de 127 000 EH.
- Plus de 3 000 installations d'assainissement non collectif ont été financées, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

## POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES **EN EAU POTABL**

- 124 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- 47 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre (sur les 500 identifiés actuellement sur l'ensemble du le bassin compte 57 captages prioritaires « Grenelle » territoire français): une démarche de reconquête de eux. Les 3 autres captages (département des Deux-Sèvres) ne font pas l'objet d'action particulière car les collectivités ont prévu leur abandon.
- validés en 2015 dont 5 autour de captages « Grenelle » (Gimone, Amoult, Chancelèe, Coulonge-St Hyppolyte 6 nouveaux Plans d'Actions Territoriaux (PAT) ont été et Civray) permettant ainsi d'atteindre les objectifs fixès par le Grenelle de l'environnement (détermination des captages, des aires d'alimentation et mise en place des plans d'action).

### POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2015, près de 36 ME d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi

- 1500 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 56 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique sur les cours d'eau (poissons, sédiments).

## POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- En 2015, plus de 80 % des investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau dont l'état est jugé dégradé.
  - La réduction des pollutions a ainsi porté en 2015 :
- sur près de 2,4 tonnes de substances dangereuses. sur plus de 1 740 tonnes de DCO\*

# POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 34 ME d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité urbain/rural.
- A l'international, 35 projets de solidarité ont été soutenus dans 19 pays différents.

\* Demande Chimique en Oxygène,



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

la DCE — Directive Cadre sur l'Eau — , les agences de l'eau recherchent la d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milleux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)

ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1700 Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du collaborateurs et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.